

Sommaire : Charte de confiance et d'intégrité du Groupe Baillargeon « Bâtir pour durer »

La confiance se bâtit telle une pyramide, pierre par pierre, à travers le temps, en unissant les énergies et la volonté de tous ses artisans : ses travailleurs, maîtres d'œuvre et sa communauté vers un objectif commun : atteindre le sommet...

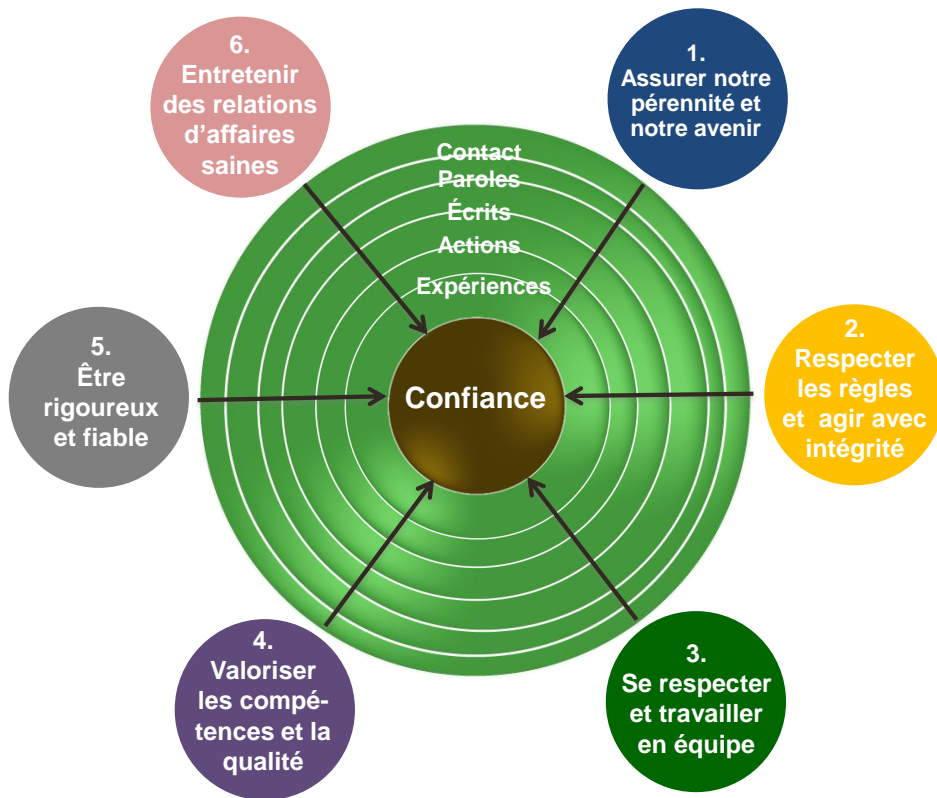
Ce sont nos gestes quotidiens qui bâtissent la confiance menant au succès de nos entreprises, de nos clients, de nos employés et de notre communauté.

D'abord, il faut savoir que :

- La confiance est un enjeu important pour le groupe Baillargeon, et pour toutes ses parties prenantes (employés, donneurs d'ouvrage, partenaires et communauté).
- Notre but est de travailler dans une organisation qu'on aime, et d'avoir de bonnes relations entre chacun.
- L'engagement de tous est important ; autant celui des membres de la direction que celui de tous les employés.
- Ce document est le sommaire d'un document plus volumineux qui est lui aussi mis à votre disposition pour plus de détails sur chacun des engagements énumérés ici.

La Charte, c'est :

- ... un ensemble de **6 valeurs** et de **20 engagements** ; des principes à partager par tous.
- ... un ensemble de vos devoirs et de vos obligations, expliqués clairement.
- ... une marche à suivre en cas de doute lors de certain(e)s situations/conflits.
- ... un ensemble de standards pour nous dépasser comme organisation.



1. Assurer notre pérennité et notre avenir

Engagement 1 : Être loyal - Il faut agir dans le meilleur intérêt du groupe Baillargeon et de ses parties prenantes.

Engagement 2 : Viser la pérennité - Il faut adopter une approche qui vise une croissance raisonnable et stable, prenant en compte nos clients, nos employés, nos partenaires et notre communauté.

Engagement 3 : Assurer le développement durable - Il faut s'impliquer dans le développement durable sur les plans social (clients, collègues et communauté) et physique (environnement).

Engagement 4 : Viser l'intégrité - Il faut élever nos comportements et nos décisions au-delà des exigences légales et déontologiques, légitimer les actions que l'on pose, être proactif et favoriser le développement de la prise de décisions responsable et considérer les impacts de nos choix et décisions sur nos collègues, donneurs d'ouvrage, partenaires et communauté.

Engagement 5 : Divulguer, encadrer et tenter d'éviter les conflits d'intérêts - Nos relations avec les parties prenantes peuvent occasionner des situations réelles de conflits d'intérêts ou d'apparence de conflits d'intérêts. Il faut tenter d'éviter ces situations. Si nous ne pouvons pas les éviter, nous devons être transparents en les divulguant et en les encadrant.

Engagement 6 : Utiliser de manière diligente et raisonnable les biens de l'organisation - Vous devez protéger les actifs (matériel, équipements, fournitures, propriété intellectuelle, logo et marque de commerce, etc.) contre la perte, le vol, les dommages, l'utilisation abusive, l'utilisation non autorisée et la destruction. Vous pouvez utiliser les biens de l'organisation pour des fins personnelles en faisant preuve de bon sens et en étant raisonnable, notamment dans l'utilisation de la messagerie électronique, des téléphones et des télécopieurs. Vous ne pouvez utiliser les biens du groupe Baillargeon à des fins commerciales sans autorisation.

2. Respecter les règles et agir avec intégrité

3. Se respecter et travailler en équipe

Engagement 7 : Faire preuve de respect et d'humanisme - Nous favorisons la qualité de vie de nos collaborateurs, l'importance de la famille et l'engagement personnel. Nous faisons l'effort d'écouter l'autre, de nous mettre à sa place de manière à mieux comprendre sa façon de voir. Nous portons attention au langage, aux regards et aux attitudes que nous avons envers nos confrères. Nous ne dénigrons pas nos collègues et nous ne propageons pas de rumeurs à leur sujet.

Engagement 8 : Valoriser et favoriser le développement personnel - Nous félicitons et reconnaissons le travail des autres, favorisons le développement et l'épanouissement de chacun et investissons dans une communication ouverte et franche entre tous les membres de l'organisation.

Engagement 9 : Se dépasser collectivement et travailler en équipe - Nous développons une intelligence collective et apprenons les uns des autres. Nous travaillons de façon efficace et en collaboration au sein de notre équipe. Nous partageons la mémoire collective de l'organisation et faisons émerger une vision commune. Il est important d'être sensible au sort des autres membres de l'organisation, de s'entraider et de se porter assistance. Nous développons l'esprit d'équipe et le sentiment d'appartenance.

Engagement 10 : Développer notre savoir-faire - Nous agissons de manière professionnelle dans nos pratiques et exécutons les travaux (projets et services) avec compétence, dans le respect des règles de l'art. Nous utilisons les outils de perfectionnement disponibles afin d'être au courant des meilleures pratiques et mettons à jour nos compétences.

Engagement 11 : Utiliser et fabriquer des produits de qualité - Nous visons le standard d'excellence auquel nos clients ont droit. Nous nous assurons que les normes et règlements de l'industrie sont respectés ainsi que les politiques internes relatives à la qualité des produits. Nous nous assurons que tout nouveau produit rencontre les standards et normes de qualité avant d'être offert au public.

Engagement 12 : Promouvoir la santé, la sécurité, l'environnement et la diligence raisonnable - Nous faisons progresser une véritable culture de la santé et de la sécurité au travail. Nous nous assurons, dans le cadre de l'exécution des travaux (projets et services), de la sécurité de tous les employés. Nous fournissons des services en nous conformant strictement aux plans et devis dans l'exécution et faisons preuve de rigueur et de diligence dans l'application des systèmes qualité (ISO, Qualibéton). Nous sommes proactifs et faisons de la prévention : participation à la mise en place de toutes les procédures nécessaires à la réduction des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs. Nous avisons immédiatement le superviseur d'un événement

4. Valoriser les compé- tences et la qualité

ou d'une circonstance qui menace la sécurité de quiconque.

5. Être rigoureux et fiable

Engagement 13 : Faire preuve de bonne gouvernance et de rigueur - La gouvernance est l'affaire de tous et tous doivent y contribuer. Pour ce faire, il faut lire régulièrement les procédures de l'organisation, bien comprendre notre rôle et ce à quoi on s'attend de nous, atteindre un niveau adéquat d'autonomie et de responsabilité pour accomplir efficacement notre travail et participer à l'amélioration des processus et des façons de faire propres à notre travail. Être rigoureux, c'est : se poser les questions appropriées, examiner une situation sous toutes ses facettes afin de bien la comprendre et évaluer les impacts sur les différentes parties prenantes.

Engagement 14 : Respecter et protéger la confidentialité de l'information et la vie privée – Il est du devoir de chacun de protéger l'information et les renseignements confidentiels portant sur le groupe Baillargeon, ses collègues, ses partenaires et les donneurs d'ouvrage, ainsi que de protéger la vie privée de tous. Agir avec transparence signifie donner la bonne information (fiable et pertinente) à la bonne personne et au bon moment.

Engagement 15 : Pérenniser nos relations avec les donneurs d'ouvrage - Nous anticipons les besoins de la clientèle. Nous faisons preuve de respect, de courtoisie et de transparence au niveau de l'information et nous nous assurons que tous les documents, rapports et dossiers partagés avec le donneur d'ouvrage soient exacts et complets afin qu'il puisse prendre une décision éclairée. Nous prenons les moyens nécessaires pour respecter les délais convenus et justifions adéquatement les délais supplémentaires.

Engagement 16 : Maintenir de saines relations avec nos partenaires et fournisseurs – Nous sommes attentifs et vigilants dans nos relations d'affaires pour nous protéger ainsi que tous ceux avec qui nous faisons des affaires, sans oublier la protection du grand public. Nous traitons nos fournisseurs de manière équitable et nos décisions d'achat reposent sur le respect des normes et objectifs professionnels.

Engagement 17 : Exercer notre jugement en regard des cadeaux et autres marques d'hospitalité – Nous agissons avec prudence avec les cadeaux et autres avantages, nous faisons preuve de jugement et, en cas de doute, nous nous référons à notre supérieur ou au conseiller à l'éthique. Il est possible de remettre des cadeaux d'une valeur maximale de 50\$ si cela est fait à titre de cordialité et en toute bonne foi et non en vue d'influencer le jugement de nos partenaires et donneurs d'ouvrage publics ou privés. Nous pouvons accepter des cadeaux d'usage si leur valeur est moins de 50\$ et si le contexte le permet.

Engagement 18 : Exercer notre jugement dans la participation ou l'invitation à ses activités – Pour les repas d'affaires, il est permis de participer ou même d'inviter un donneur d'ouvrage ou un fournisseur dans le cadre d'une relation d'affaires réelle ou potentielle directement associée aux fonctions officielles. Cependant, nous devons le faire à l'intérieur de balises raisonnables, en évaluant si cela est utile pour l'organisation, s'il existe un risque de compromettre notre objectivité ou celle de la personne invitée ou s'il existe un risque pour la réputation du groupe Baillargeon ou celle de la personne invitée. Finalement, rappelons-nous qu'il est de pratique courante que chacun paie sa part. Cependant, si nous sommes celui qui invite, assurons-nous que notre invité est à l'aise et que son code d'éthique le lui permet. Nous devons informer notre supérieur immédiat, au moins mensuellement, des diners que nous avons eus et qui sont reliés à nos fonctions. **Pour les événements et activités**, les principes sont les mêmes, mais nous devons obtenir la permission de notre supérieur immédiat. Il peut être pertinent de se faire inviter ou d'inviter un donneur d'ouvrage ou un fournisseur à des événements sportifs, culturels ou sociaux dans le cadre d'une relation d'affaires réelle ou potentielle directement associée aux fonctions officielles. Il est préférable de payer notre part. Si nous invitons, assurons-nous que notre invité est à l'aise et que son code d'éthique le lui permet.

Engagement 19 : Concurrencer sainement et loyalement – Nous condamnons toutes les pratiques anticoncurrentielles et toutes celles qui pourraient être interprétées comme étant de la collusion, des trucages d'offres, du marchandage de soumissions ou de la surenchère. Nous ne demandons ni n'acceptons des renseignements concernant un concurrent avant la clôture des soumissions et nous ne tentons pas de modifier à la hausse le prix après la clôture des soumissions. Nous ne tolérons pas la diffamation et le colportage de rumeurs à l'endroit de nos concurrents.

Engagement 20 : Collaborer avec l'industrie et les autorités – Nous favorisons le développement de l'industrie, notamment par le biais de notre implication et de celle de nos employés dans les divers comités et activités inhérentes à l'industrie (entre autres, ceux de l'ACRGTO, RPPG, AQEI, ABQ, etc.). Nous nous assurons que tous les renseignements financiers fournis, notamment aux autorités réglementaires, aux gouvernements, aux établissements de

6. Entretien des relations d'affaires saines

prêts et de cautionnements ou compagnies d'assurances, sont exacts et représentent fidèlement notre situation financière. Nous coopérons avec les différentes instances et autorités réglementaires lorsqu'elles en font la demande (par exemple la CSST, la CCQ, la RBQ, etc.).

MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE DE CONFIANCE ET D'INTÉGRITÉ

Nous sommes tous responsables de la mise en œuvre de notre charte.

- Chaque employé, dirigeant et administrateur est responsable de la mise en application de la présente charte et de la solidification des différents cercles de confiance que nous entretenons entre nous et avec nos diverses parties prenantes.
- Nous encourageons nos employés et collègues à chercher des réponses à leurs questionnements légaux, déontologiques et éthiques avant que cela ne devienne un problème. Lorsque vous êtes personnellement impliqué ou que vous êtes le témoin d'une situation qui constitue ou qui pourrait constituer un manquement à la loi, aux politiques internes ou aux dispositions de la présente charte, nous vous invitons à participer à la démarche suivante :

(1) Prenez du recul et prenez le temps de vous poser des questions

(2) Utilisez le dialogue

(3) Obtenez de l'aide et signalez les situations à risque

(4) Déterminez qui peut vous aider et à qui pouvez-vous les signaler ?

- Discutez avec votre supérieur;
- Discutez avec un professionnel de l'organisation;
- Contactez le conseiller à la confiance et à l'intégrité, Me Donald Riendeau (voir encadré ci-bas);
- Signalez une situation urgente ou illégale auprès de la directrice de la conformité.

Manquements - L'employé ou le dirigeant qui déroge à la présente charte s'expose à des mesures correctives pouvant aller jusqu'au congédiement. Tout manquement avéré ou potentiel est considéré comme étant une affaire sérieuse. Chaque employé mis en cause doit coopérer pleinement avec l'enquête mise en œuvre suite au rapport de conduite ou de situation. Le groupe Baillargeon s'engage à protéger les droits des individus ayant signalé des manquements avérés ou suspectés à la Charte, à la loi ou à l'éthique. Aucune mesure de représailles ne sera prise contre un employé qui a signalé de bonne foi un manquement. Toutefois, toute personne qui a participé à une activité interdite est passible de sanctions disciplinaires, même si elle signale l'infraction.

Reconnaissance des comportements éthiques - Nous vous invitons à témoigner des comportements de confiance et d'intégrité de vos collègues auprès du service des ressources humaines. Chaque année, le groupe Baillargeon fera connaître les employés s'étant le plus illustrés et ayant contribué à bâtir un environnement de travail à la hauteur de notre organisation.

« Nous tenons à vous remercier d'avoir pris le temps de lire ce sommaire de notre Charte de confiance et d'intégrité et nous vous invitons à lire la Charte Intégrale et ses appendices pour plus de détails. Aussi, nous vous invitons à signer la déclaration qui suit, par laquelle vous reconnaissez avoir pris connaissance et avoir bien compris son contenu.

Cette Charte de confiance et d'intégrité nous permettra de poursuivre notre mission, d'atteindre notre vision et de dépasser les attentes de nos clients, de notre communauté, de nos partenaires et de chacun d'entre nous.

Merci de votre confiance. »

POUR CONTACTER LE CONSEILLER EN ÉTHIQUE

(1) Appelez la ligne de vigilance : 514-487-8082 (ICO) ou 514-825-9006 (Donald Riendeau).

(2) Écrivez un courriel : conseiller.integrite@institutdelaconfiance.org